

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 19 janvier 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/01/2024

Présents : 16

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 4

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Didier VORDY, Marc FIDEL

Représentés: Christian BIES par Olivier ROUBICHON-OURADOU, Thierry CAZALS par Elisabeth DAUZAT, Mariette COMBES par Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Présents non votants :

Excusés: Daniel BARTHES, Catherine COMBES, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Compte rendu des décisions du Président

Conformément aux articles L5211-10 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales et en application de la délibération du Comité Syndical du 28 septembre 2021, donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, je vous rends compte des décisions prises récemment :

N° 23.01 Signature du renouvellement de la convention avec Hérault tourisme concernant le système d'information touristique de l'Hérault.

Le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir en prendre acte.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical, prend acte de cette décision.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 19 janvier 2024

Le Président,

Jean ARCAS

